



**GVA AUDIT**

105 Avenue Raymond Poincaré  
BP 2115  
75 771 Paris



**Deloitte & Associés**

7 Impasse Augustin Fresnel  
BP 20039  
44801 Saint-Herblain

**VERGNET SA**

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 décembre 2014**



**GVA AUDIT**

105 Avenue Raymond Poincaré  
BP 2115  
75 771 Paris



**Deloitte & Associés**

7 Impasse Augustin Fresnel  
BP 20039  
44801 Saint-Herblain

## **VERGNET**

**Société Anonyme**

**1 rue des Châtaigniers  
45140 ORMES**

---

### **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 décembre 2014**

---

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société VERGNET, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## **II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre société constate les résultats sur les contrats à long terme selon les modalités décrites dans la note 3.M de l'annexe. Ces résultats sont dépendants des estimations à terminaison réalisées par les chargés d'affaires sous le contrôle de la direction générale. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté notamment à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les évaluations des résultats à terminaison des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction générale.
- Les notes 3.K et 4.I de l'annexe, exposent le fait que votre société constitue, le cas échéant, des provisions. Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et les hypothèses définies par la Direction sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir sur la base de tests les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **III. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Nantes, le 21 avril 2015

**Les Commissaires aux Comptes**

**GVA AUDIT**

**Deloitte & Associés**

**Philippe BONNIN**  
Associé

**Eric PIOU**  
Associé



## **COMPTES SOCIAUX VERGNET SA 2014**

**ARRETES PAR LE DIRECTOIRE**

## BILAN

En EUR	31/12/2014 Net	31/12/2013 Net
Immobilisations incorporelles	232 132	452 950
Immobilisations corporelles	651 583	1 475 786
Participations & créances rattachées	3 708 841	5 460 722
Autres immobilisations financières	101 066	77 231
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>4 693 622</b>	<b>7 466 690</b>
Matières premières et approvisionnements	3 515 043	5 845 194
Stocks d'en cours de production de biens	115 553	115 466
Stocks de produits intermédiaires et finis	535 121	526 886
<b>Stocks</b>	<b>4 165 718</b>	<b>6 487 546</b>
Avances et acomptes versés sur commandes	583 887	598 130
Créances clients et comptes rattachés	7 648 188	17 950 395
Autres créances	1 050 425	2 223 571
<b>Créances</b>	<b>9 282 500</b>	<b>20 772 096</b>
Disponibilités	5 049 113	3 360 808
Charges constatées d'avance	182 060	125 807
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>18 679 391</b>	<b>30 746 256</b>
Primes de remboursement des obligations	1 038 930	1 906 205
Ecart conversion actif	2 881	858 531
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>24 414 824</b>	<b>40 977 684</b>
Capital	416 571	5 629 417
Prime d'émission	2 566 900	31 500
Réserve légale		192 832
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	(12 530 593)	(14 532 850)
Résultat de l'exercice	9 733 142	(3 570 022)
<b>Situation nette</b>	<b>186 020</b>	<b>(12 249 123)</b>
Provisions réglementées	151 360	155 563
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>337 380</b>	<b>(12 093 560)</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>	<b>341 153</b>	<b>2 151 772</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES &amp; CHARGES</b>	<b>5 237 685</b>	<b>5 018 233</b>
Emprunts obligataires convertibles	6 482 743	13 642 629
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	444 503	3 108 996
Emprunts et dettes financières divers	132 616	550 260
<b>Dettes financières</b>	<b>7 059 862</b>	<b>17 301 885</b>
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	41 925	366 145
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 375 161	15 328 874
Dettes fiscales et sociales	2 025 395	1 821 712
Dettes s/immobilisations et autres dettes	306 681	142 978
<b>Dettes diverses</b>	<b>6 707 238</b>	<b>17 293 564</b>
Produits constatés d'avance	4 445 040	10 908 179
<b>DETTES</b>	<b>18 254 064</b>	<b>45 869 773</b>
Ecart de conversion passif	244 542	31 466
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>24 414 824</b>	<b>40 977 684</b>

## COMPTE DE RESULTAT

En EUR	2014	2013
Production vendue de biens	20 533 849	29 177 548
Production vendue de services	9 150 923	11 981 866
CHIFFRE D'AFFAIRES	29 684 772	41 159 414
Production stockée	12 044	(778 114)
Production immobilisée	34 648	
Subvention d'exploitation	1 801 860	
Reprises amortissements & provisions, transfert de charges	3 805 487	3 437 461
Autres produits	109 207	108 129
PRODUITS D'EXPLOITATION	35 448 019	43 926 890
Achats de marchandises	(12 393)	37 445
Achats de matières premières & autres approvisionnements	6 306 592	9 905 844
Variation de stocks	751 543	(33 798)
Autres achats & charges externes	14 163 598	25 321 488
Impôts taxes et versements assimilés	445 986	417 989
Salaires et traitements bruts	5 674 405	5 443 524
Charges sociales	2 459 978	2 179 973
Dotations amortissements & provisions	4 652 020	4 119 088
Autres charges d'exploitation	173 786	233 049
CHARGES D'EXPLOITATION	34 615 516	47 624 604
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>832 503</b>	<b>(3 697 713)</b>
Produits financiers	2 596 762	6 569 336
Charges financières	2 716 049	3 841 419
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>(119 286)</b>	<b>2 727 918</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>713 218</b>	<b>(969 795)</b>
Produits exceptionnels	14 035 054	671 626
Charges exceptionnelles	4 756 952	3 599 493
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>9 278 102</b>	<b>(2 927 867)</b>
Impôts sur les bénéfices (produit)	258 177	(327 641)
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>9 733 142</b>	<b>(3 570 022)</b>

<b>I. FAITS CARACTÉRISTIQUES.....</b>	<b>5</b>
<b>II. PRINCIPES COMPTABLES .....</b>	<b>8</b>
<b>III. MÉTHODES D'ÉVALUATION.....</b>	<b>9</b>
<b>IV. NOTES SUR LES POSTES DU BILAN .....</b>	<b>13</b>
<b>V. NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT .....</b>	<b>25</b>
<b>VI. ENGAGEMENTS HORS BILAN .....</b>	<b>28</b>
<b>VII. AUTRES INFORMATIONS .....</b>	<b>30</b>

Le bilan de la société VERGNET (la Société) clos le 31 décembre 2014 présenté avant répartition du résultat net totalise 24 414 824 EUR.

Le compte de résultat de l'exercice, couvrant une période de 12 mois, fait apparaître les caractéristiques suivantes :

- chiffre d'affaires net	29 684 772 EUR
- produits d'exploitation HT	35 448 019 EUR
- résultat d'exploitation	832 503 EUR
- résultat comptable	9 733 142 EUR



## I. FAITS CARACTÉRISTIQUES

### A. EVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

L'organisation juridique du groupe a été modifiée par la transmission universelle de patrimoine de la filiale Vergnet Océan Indien à sa société mère Vergnet SA.

Cette opération fait suite à l'arrêt de la maintenance de la centrale de La Perrière, dont le propriétaire, le groupe Quadran, a décidé de reprendre en propre les activités de maintenance. Cette fusion permet de :

- Sécuriser la maintenance de la centrale de Sainte Rose pour le compte d'EDF EN, en pilotant directement l'équipe de maintenance locale par l'encadrement du siège.
- Optimiser les coûts de fonctionnement des structures.

Cette opération est effective en date du 1er décembre 2014

Par ailleurs, le groupe a décidé de céder l'activité hydraulique (pompage hydraulique à motricité humaine, stockage) en acceptant, après négociation, l'offre de reprise de la société Vergnet Hydro SA et ses filiales. Cette cession, réalisée en date du 7 août 2014, a permis de recentrer le Groupe Vergnet sur l'activité énergie renouvelable, à travers 4 piliers (l'éolien, le solaire, l'hybride, et l'applicatifs solaires), afin que le groupe devienne un acteur majeur de ce secteur.

Vergnet SA, a vu son organisation opérationnelle évoluer comme suit :

- L'ensemble des activités de Photalia a été transféré sur le site d'Ormes, et ces activités sont progressivement intégrées dans le processus de fonctionnement de Vergnet SA. La fabrication de l'applicatif solaire est réalisée par l'atelier d'Ormes. L'ensemble des études de dimensionnement et de redéfinition des produits est réalisée par la direction technique de Vergnet SA. La réalisation des projets de Photalia a été reprise par la direction des opérations de Vergnet SA, notamment les projets présentant des complexités techniques, ceci, afin d'assurer une maîtrise des risques. Ce rapprochement a généré quelques départs de personnels, non préjudiciables à l'activité applicatifs solaires. La structure juridique Photalia est conservée.
- Rattachement à la direction générale des fonctions techniques, supports aux opérations (direction de la production-ateliers, direction de l'ingénierie).
- Arrivée de Mr Henri-Luc Julienne le 6 janvier 2014 comme Secrétaire Général du Groupe Vergnet. Ce secrétariat général regroupe les fonctions administratives et financières de l'entreprise et du groupe, ainsi que la direction des achats, les ressources humaines, les systèmes d'information, la qualité et la sécurité, pour garantir l'utilisation optimale des ressources financières du groupe. Mr Julienne a été nommé membre du directoire le 6 mars 2014.
- Réorganisation de la direction commerciale de Vergnet SA, avec un renforcement des effectifs de la direction commerciale, le changement de directeur commercial (promotion de Mr Marc Rivard) rattaché au Président du Directoire, pour relancer la dynamique commerciale de l'entreprise. Ces renforcements se poursuivront sur 2015 et 2016.

- Déménagement de l'atelier de Béziers en charge de la fabrication des pâles, dans des locaux mieux adaptés à la qualité requise pour ce type de process industriel.

La fin du chantier d'Ashegoda (Ethiopie), la reprise de l'activité sur 2014 ont permis de retrouver un résultat d'exploitation positif pour le groupe sur 2014, après plus de 5 années de résultats négatifs.

Les résultats exceptionnels constatés, provenant de la cession de la société Vergnet Hydro et ses filiales, des renégociations ou abandons de créances de partenaires, la prise en compte de la dépréciation totale de la valeur du stock de pièces des machines HP (de par l'absence de vente de cette machine depuis plus de 2 ans), ont participé à la reconstitution des fonds propres de l'entreprise au 31 décembre 2014.

De plus dans le cadre de la cession de Vergnet Hydro et de ses filiales, le Groupe Vergnet a remboursé une part significative des OC2 aux obligataires, Bpifrance, Nass&Wind et Marc Vergnet permettant de réduire le portage financier.

L'assemblée générale extraordinaire du 23 décembre 2014 a notamment décidé la réduction du capital social de l'entreprise (réduction motivée par des pertes) d'un montant de 5 347 946,34 € par voie de diminution de la valeur nominale des 14.073.543 actions ordinaires composant le capital qui a été réduite de 0,40 € à 0,02.

Par ailleurs, les actionnaires de référence, BPI France Participation et Nass & Wind ont décidé, le 23 décembre 2014, de convertir 6 755 000 OC1.

Le directoire du 23 décembre 2014 a constaté, la réalisation de l'augmentation de capital d'un montant de 2.702.000 € par voie de conversion de 6.755.000 OC1.

Le nouveau capital social après sa réduction pour cause de pertes ci-dessus exposée et son augmentation du fait de la conversion des OC1 s'établit à 416 570,86 €.

L'ensemble de ces opérations permettra au Directoire d'acter, à la suite de l'approbation des comptes annuels par l'assemblée générale des actionnaires du 27 mai 2015 la reconstitution des fonds propres de l'entreprise, en conformité avec la réglementation française.

La Société a réalisé depuis 2009 un très gros contrat portant sur la réalisation clés en main d'une centrale éolienne en Éthiopie de 120 MW (le projet Ashegoda). Ce projet se décomposait en trois phases : une phase I comprenant la fourniture et l'installation d'une sous-station de 230 kV ainsi que de 30 MW éoliens, les autres phases II et III comprenant la fourniture et l'installation de 45 MW éoliens chacune.

La totalité des travaux de construction de la phase I du projet Ashegoda, achevés fin 2012, a été réceptionnée provisoirement en mars 2013 par le client. Les 30 GEV HP de 1 MW Vergnet produisent depuis cette date sur le réseau électrique national, à la satisfaction de l'opérateur. Cette réception

provisoire, a été confirmée par la vérification de la conformité des machines installées à la certification de ce modèle, inspection réalisée par le cabinet GL en 2013, dont le rapport final a été émis au premier semestre 2014, et validé par le client le 30 juin 2014

La réalisation des phases II et III du contrat, dont la fourniture et l'installation des machines a été sous traitée à ALSTOM WIND (54 éoliennes ECO 74 de classe 2) s'est achevée au deuxième semestre 2013, par le raccordement de celles-ci au réseau. Les procédures de réception provisoire ont été finalisées au premier semestre 2014. Les réceptions opérationnelles des phases II et III ont été prononcées le 30 juin 2014.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2014, la centrale est réceptionnée dans sa totalité, Vergnet assurant la maintenance de la centrale à travers un contrat de prestation de 5 ans.

Le deuxième semestre 2014 a permis de finaliser les derniers ajustements et obligations contractuels, notamment par la signature d'un avenant 11 permettant de réduire fortement les engagements hors bilan de Vergnet SA.

L'année 2014 a été marquée par la concrétisation de la nouvelle stratégie du groupe : se positionner comme un acteur majeur, ensemblier, des énergies renouvelables, à travers ses quatre piliers : éolien, solaire, hybride, applicatif solaire.

Masdar, le fond « énergies renouvelables » d'Abu Dhabi a décidé de confier à Vergnet la construction clés en main de la centrale hybride éolienne de Samoa, dans le Pacifique, en mars 2014, pour un montant contractuel de 3.4 M USD. Cette centrale, constituée de machines MP, a été mise en service et réceptionnée en septembre 2014, à la satisfaction du client.

Par ailleurs, le même client, a attribué à Vergnet SA en décembre 2014, la réalisation clés en main de la centrale hybride solaire de Kiribati pour 2, 5 millions d'euros.

Sur le continent africain, en Mauritanie, la SOMELEC, SOciété Mauritanienne d'ELECTricité a retenue en novembre 2014, l'offre du groupement Vergnet SA – ABC Diesel, Vergnet SA mandataire dudit groupement, pour réaliser en clés en main la centrale hybride solaire de Kiffa sur financement Agence Française de Développement (AFD). L'offre du groupement, d'un montant de 14,1 millions d'euros, a été choisie notamment pour la qualité et la maîtrise technique de l'hybridation, et ceci face à une concurrence internationale, confirmant la qualité technique de l'offre hybride de Vergnet SA, à travers notamment le produit Hybrid Wizard. Cette centrale, la plus importante centrale hybride solaire africaine (1,5 Mwc solaire) sera mise en service en 2016.

Par ailleurs, le Tchad, qui a décidé de développer les énergies renouvelables pour accompagner le développement économique du pays, à confier à Vergnet SA la réalisation de la première centrale éolienne du pays, à Amdjarass. Le contrat clés en main, d'un montant de 4,7 millions d'euros, sera réalisé sur l'année 2015. D'autres projets éoliens sur ce pays sont à l'étude.

La reconstitution du carnet éolien en 2013 a permis d'avoir une activité plus soutenue sur 2014, notamment la réalisation de la centrale de Vanuatu, la livraison sur site des 9 machines MP en Guadeloupe (île de Marie Galante), mise en service de la centrale d'Aguni (1 MP - Japon), mise en service de la centrale de NYSTA (4 MP - USA).

En Proxwind, l'activité en Italie a été soutenue au premier semestre avec la mise en service de 12 MP, pour plusieurs clients.

Par ailleurs, Vergnet SA a signé en février 2014, en présence des présidents des deux pays, Goodluck Jonathan pour la République Fédérale du Nigéria et François Hollande pour la France, un accord de coopération avec le gouvernorat d'Osun (Nigeria) pour la construction d'une centrale solaire de 13 MWc pour près de 35 millions d'euros. Les négociations techniques détaillées, commerciales et financières se sont déroulées durant l'année 2014, la signature du contrat s'effectuera après les élections présidentielles nigérianes prévues fin mars 2015.

D'autres projets clés en main de tailles intermédiaires (entre 5 et 40 millions d'euros) sont en cours d'études.

## B. ÉLÉMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Le Tchad dans le prolongement du premier projet d'installation de 4 machines à Amdjarass a sollicité le Groupe Vergnet afin qu'une offre de « grid-forming » soit faite sur cette même ville. Cette nouvelle proposition vient compléter le réseau existant en accentuant l'injonction d'énergie renouvelable dans la consommation et réduire le coût d'accès à l'énergie pour l'ensemble des populations. Le Groupe est en attente de la décision finale qui ferait de cette installation une première en Afrique.

Le Groupe Quadran poursuit son intégration de la maintenance dans son activité et des négociations sont en cours pour assurer un transfert de certaines compétences humaines et techniques.

De nombreuses offres portées par Photalia en applicatifs solaires ont été retenues par différents maîtres d'ouvrage et permettent de confirmer une année 2015 favorable en chiffre d'affaire et résultat.

## II. PRINCIPES COMPTABLES

### A. RÉFÉRENTIEL

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2014 ont été établis selon le règlement ANC 2014-03.

## B. RECOURS A DES ESTIMATIONS

La préparation des états financiers, en conformité avec les principes comptables français généralement admis, nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et des passifs, l'évaluation des aléas positifs et négatifs à la date de clôture, ainsi que des produits et des charges de l'exercice.

Les estimations significatives réalisées par la Société pour l'établissement des états financiers portent principalement sur l'évaluation des immobilisations et des provisions.

En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, la Société révisé ses estimations sur la base d'informations régulièrement mises à jour. Il est possible que les résultats futurs des opérations concernées diffèrent de ces estimations.

## C. CHANGEMENT DE MÉTHODE

Les comptes clos le 31 décembre 2014 ont été établis selon les mêmes méthodes que l'exercice précédent, à l'exception des frais d'augmentation de capital de 2014 qui n'ont pas été imputés sur la prime d'émission.

## III. MÉTHODES D'ÉVALUATION

### A. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou, le cas échéant, à leur coût de production. Les éventuels coûts d'emprunt supportés par la Société dans le cadre du financement d'immobilisations incorporelles sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Conformément à l'option offerte par le Plan Comptable Général, les frais de développement sont comptabilisés à l'actif dès lors que la Société estime que les critères de capitalisation sont remplis.

A l'issue de la mise en service, un amortissement économique est calculé selon le mode linéaire sur la durée d'utilité des programmes. Cette dernière est estimée à 5 ans pour les frais de développement. Par ailleurs, en conformité avec la doctrine de l'administration fiscale, la Société comptabilise des amortissements dérogatoires dès l'enregistrement des actifs calculés selon le mode linéaire sur 5 ans.

Les autres immobilisations incorporelles sont amorties linéairement. Les durées moyennes d'amortissement sont les suivantes :

- marques, procédés, logos 5 ans
- brevet 5 ans
- logiciels de 1 à 5 ans

## B. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou, le cas échéant, à leur coût de production. Les éventuels coûts d'emprunt supportés par la Société dans le cadre du financement d'immobilisations corporelles sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire ou dégressif. Les durées moyennes d'amortissement retenues pour les principaux types d'immobilisations sont les suivantes :

- Bâtiments	15 à 20 ans
- Agencements des bâtiments	5 à 10 ans
- Matériel et outillage	2 à 10 ans
- Matériel de transport	1 à 5 ans
- Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
- Mobilier	4 à 10 ans

## C. PERTE DE VALEUR DES ACTIFS IMMOBILISÉS

Dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur d'un actif incorporel ou corporel, un test de dépréciation est effectué. La valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle.

La valeur actuelle est une valeur d'estimation qui s'apprécie en fonction du marché et de l'utilité de l'actif pour la Société. Elle résulte de la comparaison entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

## D. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les titres de participation représentent des investissements durables qui permettent d'établir avec la participation des relations d'affaires, d'assurer son contrôle, ou d'y exercer une influence notable. Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition. Cette valeur est, le cas échéant, diminuée d'une provision pour dépréciation destinée à la ramener à sa valeur d'utilité, appréciée notamment par référence à la valeur intrinsèque et à la valeur de rendement. Les créances rattachées à des participations sont comptabilisées à leur valeur nominale et sont ramenées à leur valeur d'utilité lorsque celle-ci leur devient inférieure.

## E. STOCKS

Les stocks de matières premières et marchandises sont évalués au prix moyen pondéré. La valeur brute des matières premières et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires à l'exclusion des frais de stockage. Les stocks d'encours et de produits finis sont valorisés au prix de revient industriel.

Lorsque la valeur de réalisation des stocks est inférieure à leur prix de revient, des dépréciations sont comptabilisées.

## **F. CRÉANCES**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## **G. OPÉRATIONS EN DEVICES**

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes et les créances en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion". Les pertes latentes de changes non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

## **H. DISPONIBILITES**

Les disponibilités comprennent les liquidités en comptes courants bancaires et les valeurs mobilières de placement. Ces dernières comprennent les SICAV monétaires et les certificats de dépôts, qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentent pas de risque significatif de pertes de valeur. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

## **I. SUBVENTIONS**

Les subventions d'investissements sont reprises en résultat au même rythme que les amortissements pour dépréciation des biens qu'elles financent. Le solde des subventions restant à virer au résultat est comptabilisé en produits constatés d'avance dans le poste « Autres dettes ».

Les subventions d'exploitation accordées sans contrepartie sont comptabilisées en produits de l'exercice. Pour celles accordées en vue du développement de projets identifiés, les produits sont constatés au prorata des dépenses engagées.

## **J. AVANCES CONDITIONNÉES**

Les avances conditionnées sont maintenues dans les fonds propres à la rubrique « Autres fonds propres » tant qu'elles n'ont pas été remboursées ou que les critères d'acquisition des avances ne sont pas remplis. Les avances conditionnées définitivement acquises à la Société sont comptabilisées en produits.

## **K. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**

Des provisions pour risques et charges sont constituées lorsque la Société a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers sans contrepartie.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

## **L. DETTES**

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

## **M. RECONNAISSANCE DU REVENU**

Le chiffre d'affaires résultant de prestations de services est reconnu lorsque les services ont été rendus aux clients. Le chiffre d'affaires résultant de la production de biens au bénéfice de clients n'est constaté que lors de la livraison desdits biens aux clients.

La reconnaissance du chiffre d'affaires relatif à des contrats importants portant sur la livraison, l'installation de matériels diversifiés et/ou nécessitant une personnalisation ou des études spécifiques s'effectue selon la méthode à l'avancement. Le produit pris en compte correspond au prix de vente total du contrat multiplié par le taux d'avancement de l'opération déterminé en fonction des prestations réalisées pouvant être raisonnablement rattachées à l'exécution du contrat.

Pour les contrats très peu avancés à la date de clôture, et/ou dont la marge ne peut être estimée de façon fiable, le chiffre d'affaires reconnu à l'avancement est limité aux coûts correspondants, compte tenu de l'incertitude sur le niveau de marge attendu.

Les contrats devant dégager une perte finale font l'objet d'une provision pour perte à terminaison.

## **N. ENGAGEMENTS ENVERS LES SALARIES**

Les salariés de la Société peuvent percevoir des indemnités lors de leur départ à la retraite. Ces engagements ne sont pas provisionnés mais font l'objet d'une information en annexe.

Pour les régimes à prestations définies, les charges de retraite sont déterminées une fois par an, selon la méthode des unités de crédit projetées.

Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale.

Cette obligation finale est ensuite actualisée en prenant en compte les hypothèses suivantes : un taux d'actualisation, un taux d'augmentation de salaires et un taux de rotation du personnel. Les gains et pertes résultant des changements d'hypothèses actuarielles sont reconnus au compte de résultat consolidé.

## **O. EMPRUNT OBLIGATAIRE**

Les primes de non conversion des obligations convertibles émises sont incluses dans les dettes obligataires pour leur valeur brute. La contrepartie de la prime de non conversion est comptabilisée à l'actif du bilan dans le poste « Primes de remboursement des obligations ». Cet actif fait l'objet d'un amortissement linéaire comptabilisé en « Charges financières » basé sur la maturité des obligations convertibles. En cas de conversion des obligations en actions de la Société la prime de non conversion correspondante, nette de sa contrepartie à l'actif, sera constatée en « Produits financiers ».



## P. CHARGES DE PERSONNEL

La société applique les dispositions comptables de l'ANC dans sa note d'information du 28 février 2013, « le Collège de l'Autorité des Normes Comptables considère que, en raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le CICE, sa comptabilisation, dans les comptes individuels, au crédit d'un sous-compte dédié du compte 64 « Charges de personnel », est justifiée ».

## IV. NOTES SUR LES POSTES DU BILAN

### A. IMMOBILISATIONS

#### 1. VALEUR BRUTE

En EUR	2013	AN Réunion	Acquisitions	Sorties	Transfert	2014
Frais de développement	8 711 844					8 711 844
Autres immobilisations incorporelles	683 872	179	2 095	19 380	-	666 765
Immobilisations incorporelles	9 395 716	179	2 095	19 380	-	9 378 609
Terrain	-					-
Construction	40 352			39 554		799
Installations techniques et outillage industriel	7 835 211	54 860	139 634	780 795	12 520	7 261 430
Installations générales, agencements et divers	403 155	3 620	34 940	4 468		437 247
Matériel de transport	550 580	4 604	1 424	148 731		407 876
Matériel de bureau, informatique et mobilier	289 561	6 950	55 531	52 462		299 579
Emballages récupérables et divers	90 044	10 882	7 009	6 350		101 565
Immobilisations corporelles en cours	12 520				(12 520)	0
Immobilisations corporelles	9 221 424	80 895	238 536	1 032 359		8 508 496
Participations et créances rattachées	7 436 447		2 200 868	3 821 546		5 815 769
Prêts et autres immobilisations financières	77 232		24 467	632		101 066
Immobilisations financières	7 513 678	-	2 225 335	3 822 177	-	5 916 836
<b>Immobilisations</b>	<b>26 130 818</b>	<b>81 074</b>	<b>2 465 966</b>	<b>4 873 917</b>	<b>-</b>	<b>23 803 941</b>

Aucun frais de développement n'a été comptabilisé à l'actif sur l'exercice.

Les frais de R&D (hors dotations) comptabilisés en charges sur l'exercice sont de 1.068 kEUR.

Concernant la ligne participations et créances rattachées, les montants significatifs concernent essentiellement les prêts et remboursement des comptes courants des filiales.

L'augmentation des autres immobilisations financières est liée au dépôt de garantie du nouveau bâtiment de Servian et la reprise des dépôts liés à la TUP de la filiale VERGNET OCEAN INDIEN.

## 2. AMORTISSEMENT & DEPRECIATION

### AMORTISSEMENTS

En EUR	2013	AN Réunion	Dotations	Reprises	2014
Frais de développement	4 269 654		145 579		4 415 233
Autres immobilisations incorporelles	594 464	179	76 932	19 380	652 195
Immobilisations incorporelles	4 864 118	179	222 511	19 380	5 067 427
Constructions	39 430			38 652	777
Installations techniques et outillage industriel	5 091 859	48 404	503 955	528 234	5 115 984
Installations générales, agencements et divers	307 392	2 225	46 287	2 377	353 526
Matériel de transport	514 215	4 410	9 630	148 731	379 524
Matériel de bureau, informatique et mobilier	201 436	5 670	34 467	52 462	189 111
Emballages récupérables et divers	26 714	10 862	45 753	4 647	78 681
Immobilisations corporelles	6 181 046	71 571	640 092	775 104	6 117 605
Amortissements	11 045 164	71 750	862 603	794 484	11 185 032

En EUR		Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement		145 579		
Autres immobilisations incorporelles		76 932		
Immobilisations corporelles				
Terrain				
Installations techniques et outillage industriel		500 963		2 992
Installations générales, agencements et divers		46 287		
Matériel de transport		9 630		
Matériel de bureau, informatique et mobilier		32 753		1 715
Emballages récupérables et divers		42 392		3 361
Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice		854 536	-	8 067

### DEPRECIATIONS

En EUR	2013	Dotations	Reprises	2014
Frais de développement	4 078 648			4 078 648
Autres immobilisations incorporelles	-	402		402
Immobilisations incorporelles	4 078 648	402	-	4 079 050
Terrain	-			-
Construction	923		901	22
Installations techniques et outillage industriel	1 560 160	404 024	227 603	1 736 581
Installations générales, agencements et divers	3 508	493	1 297	2 704
Matériel de transport	-			-
Matériel de bureau, informatique et mobilier	-			-
Emballages récupérables et divers	-			-
Immobilisations corporelles	1 564 591	404 517	229 801	1 739 308
Dépréciations	5 643 239	404 919	229 801	5 818 357

### 3. VALEUR NETTE DES IMMOBILISATIONS

En EUR	2013	AN Réunion	Acquisitions	Sorties	Transfert	Dotations Amort.	Reprises Amort.	Dotations Dépréc.	Reprises Dépréc.	2014
Frais de développement	363 542	-	-	-	-	146 570	-	-	-	217 063
Autres immobilisations incorporelles	89 408	0	2 095	19 380	-	78 932	19 380	402	-	14 169
Immobilisations incorporelles	462 950	0	2 095	19 380	-	222 511	19 380	402	-	232 131
Terrain	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Constructions	(0)	-	-	39 554	-	-	38 653	-	901	0
Installations techniques et outillage industriel	1 183 192	8 456	139 834	780 795	12 520	503 956	528 234	404 024	227 603	408 865
Installations générales, agencements et divers	92 255	1 365	34 940	4 488	-	46 287	2 377	493	1 297	81 017
Matériel de transport	36 365	194	1 424	148 731	-	9 630	148 731	-	-	28 352
Matériel de bureau, informatique et mobilier	88 124	1 280	55 531	82 482	-	34 467	52 482	-	-	110 487
Emballages récupérables et divers	63 330	-	7 009	6 350	-	45 753	4 647	-	-	22 893
Immobilisations corporelles en cours	12 520	-	-	-	(12 520)	-	-	-	-	0
Immobilisations corporelles	1 475 786	9 324	238 536	1 032 359	0	640 092	776 105	404 617	229 801	651 584
Participations et créances rattachées	5 460 722	-	2 200 868	3 821 546	-	-	-	572 748	296 253	3 583 552
Prêts et autres immobilisations financières	77 232	-	24 487	632	-	-	-	-	-	101 068
Immobilisations financières	5 537 953	-	2 225 355	3 822 177	-	-	-	572 748	296 253	3 684 618
Valeur nette des immobilisations	7 466 689	9 324	2 465 966	4 873 917	0	862 603	794 485	977 665	526 054	4 548 334

### B. PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHEES

#### 1. TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

En EUR	Siège social	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeurs comptables des titres détenus		Montant des créances rattachées		Montant des cautions
			Brute	Nette	Brute	Nette	
<b>1) Filiales (détenues à + de 50%)</b>							
SARL Vergnet Caraïbes	Guad.	100,00%	1 857 401	888 869	344 662	344 662	10 345
SARL Vergnet Pacific	Nelle Cal.	100,00%	14 801	14 801	349 989	349 989	-
SAS Photalia	Fce	100,00%	1 001 000	126 176	1 054 163	1 054 163	232 000
SARL Harmattan	Fce	100,00%	10 000	4 558	-	-	-
Energles 21	Maroc	96,00%	90 971	-	91 603	-	-
Vergnet Wind Energy Ltd	Nigeria	99,95%	47 173	-	902 445	881 685	-
Vergnet UK Ltd	Angleterre	100,00%	1 248	1 248	42 689	42 689	-
<b>2) Participations (détenues à - de 50%)</b>							
Néant							
<b>3) Autres</b>							
Coop 92 (en liquidation)	Fce	2,40%	7 622	-	-	-	-
<b>Filiales &amp; Participations</b>			<b>3 030 217</b>	<b>1 035 652</b>	<b>2 785 552</b>	<b>2 673 189</b>	<b>242 345</b>

Filiales & Participations (En EUR)	Capital (1)	Capitaux propres autres que le capital (1) (2)	Chiffre d'affaires (1)	Résultat du dernier exercice clos (1)	Date dernier exercice clos
<b>1) Filiales (détenues à + de 50%)</b>					
SARL Vergnet Caraïbes	945 000	(53 546)	2 437 686	6 901	31/12/14
SARL Vergnet Pacific	125 700	102 653	2 814 818	305 675	31/12/14
SAS Photalia	1 000 000	(1 014 609)	2 542 262	(572 541)	31/12/14
SARL Harmattan	10 000	(5 443)	-	(205)	31/12/14
Energies 21	88 155	(191 764)	-	(6 582)	31/12/07
Vergnet Wind Energy Ltd	45 195	(65 109)	956 255	162 583	31/12/14
Vergnet UK Ltd-1000£	1 284	(93)	46 335	(93)	31/12/14
<b>2) Participations (détenues à - de 50%)</b>					
Néant					

(1) Contrevaieur estimée en EUR à la date du dernier exercice clos

(2) Y compris le résultat du dernier exercice clos

La société VERGNET OCEAN INDIEN a fait l'objet d'une TUP par VERGNET SA à effet du 30/11/2014.

## 2. TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION

En EUR	VALEUR BRUTE			DEPRECIATION				
	2013	Acqui.	Cessions	2014	2013	Dotation	Reprise	2014
SARL Vergnet Caraïbes	1 857 401			1 857 401	977 859		9 327	968 532
SARL Vergnet Océan Indien	911 522		911 522	-	265 938		265 938	-
SARL Vergnet Pacific	14 801			14 801	-			-
SAS Vergnet Hydro	1 800 000		1 800 000	-	-			-
SAS Photalia	1 001 000			1 001 000	447 572	427 252		874 824
SARL Harmattan	10 000			10 000	5 237	205		5 442
Energies 21	90 971			90 971	90 971			90 971
Coop 92	7 622			7 622	7 622			7 622
Vergnet Wind Energy Ltd	47 173			47 173	47 173			47 173
Vergnet UK Ltd		1 248		1 248				
<b>Titres de participation</b>	<b>5 740 491</b>	<b>1 248</b>	<b>2 711 522</b>	<b>3 030 217</b>	<b>1 842 373</b>	<b>427 457</b>	<b>275 265</b>	<b>1 994 565</b>

### 3. TABLEAU DES CRÉANCES RATTACHÉES

En EUR	VALEUR BRUTE				DEPRECIATION			
	2013	Acqui.	Cessions	2014	2013	Dotation	Reprise	2014
SARL Vergnet Caraïbes	355 396	55 273	66 007	344 662	-	-	-	-
SARL Vergnet Océan Indien	1 787	-	1 787	-	-	-	-	-
SARL Vergnet Pacific	-	349 989	-	349 989	-	-	-	-
SAS Vergnet Hydro	1 573	-	1 573	0	-	-	-	-
SAS Photalla	1 203 848	387 162	536 848	1 054 163	-	-	-	-
SARL Harmattan	-	-	-	-	-	-	-	-
Energies 21	91 603	-	-	91 603	91 603	-	-	91 603
Vergnet Wind Energy Ltd	41 748	1 364 507	503 810	902 445	41 748	-	20 988	20 760
Vergnet UK Ltd	-	42 689	-	42 689	-	-	-	-
<b>Créances rattachées à des participations</b>	<b>1 695 955</b>	<b>2 199 620</b>	<b>1 110 023</b>	<b>2 785 552</b>	<b>133 351</b>	<b>-</b>	<b>20 988</b>	<b>112 363</b>

#### C. STOCKS

En EUR	VALEUR BRUTE				DEPRECIATION			
	2013	Acqui.	Cessions	2014	2 013	Dotation	Reprise	2 014
Stock Matières premières	7 503 332	6 967 571	7 719 114	6 751 789	1 658 139	3 589 754	2 011 147	3 236 747
Stock Travaux en cours	115 466	115 553	115 466	115 553	-	-	-	-
Stocks produits finis	726 391	738 348	726 391	738 348	199 505	203 227	199 505	203 227
<b>Stocks</b>	<b>8 345 189</b>	<b>7 821 473</b>	<b>8 560 971</b>	<b>7 605 691</b>	<b>1 857 644</b>	<b>3 792 981</b>	<b>2 210 652</b>	<b>3 439 974</b>

#### D. CREANCES CLIENTS & COMPTES RATTACHES

En EUR	2014	2013
Créances clients et comptes rattachées	7 757 381	18 351 412
Dépréciations	(109 194)	(401 017)
<b>Créances clients et comptes rattachées nettes</b>	<b>7 648 188</b>	<b>17 950 395</b>

#### E. AUTRES CREANCES

En EUR	2014	2013
Avances & acomptes versés	583 887	598 130
Créances fiscales et sociales	988 268	1 783 051
Autres créances et comptes de régularisation	1 431 353	3 331 063
Dépréciations	-	-
<b>Autres créances</b>	<b>3 003 507</b>	<b>5 712 244</b>

Les primes de non conversion des obligations, incluses dans le poste « Autres créances et comptes de régularisation » correspondent à la part non amortie des primes de non conversion des obligations convertibles émises le 29 novembre 2012, ayant fait l'objet d'un amendement le 23 décembre 2014.

## F. DISPONIBILITES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

En EUR	2014	2013
Actions Propres	15 823	20 417
Compte à terme nanti	432 000	703 406
Autres VMP	1 198	3 277
Valeurs mobilières de placement	449 022	727 099
Trésorerie en EUR et devises convertibles	4 506 740	2 444 577
Trésorerie en devise avec restriction de conversion	93 351	189 070
Trust account Fidji	44 910	140 004
Banque Mauritanie	527	6 270
Banques Ehtiope	47 913	42 795
Trésorerie	4 600 091	2 633 647
<b>DISPONIBILITES</b>	<b>5 049 113</b>	<b>3 360 746</b>

La société détient 28 521 actions propres au 31 décembre 2014, contre 25 258 actions au 31 décembre 2013.

La société a nanti des comptes à terme pour 432 000 EUR au 31 décembre 2014, pour 703 406 EUR au 31 décembre 2013 en garantie d'engagement à première demande (cf. VI.E ci-dessous).

La Société dispose de comptes bancaires à l'étranger libellés en monnaie locale, notamment en Ethiopie, en Mauritanie et aux Iles Fidji utilisés pour les besoins de ses opérations locales.

Au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2013, les valeurs mobilières de placement sont composées de SICAV et de certificats de dépôt.

## G. CAPITAUX PROPRES

En EUR	2014
Capitaux propres à la clôture de l'exercice 2013 avant affectations	(12 093 560)
Affectations du résultat à la situation nette par l'assemblée générale	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice 2014	(12 093 560)
Variation du capital social	(5 212 846)
Variation des primes, réserves, report à nouveau	2 566 900
Variation des provisions relevant des capitaux propres	
Contreparties de réévaluations	
Variation des provisions règlementées et subventions d'équipement	(4 203)
Autres variations	5 347 946
Variations en cours d'exercice	2 697 797
Résultat de l'exercice 2014 avant affectations	9 703 061
<b>CAPITAUX PROPRES AU BILAN DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2014 AVANT L'ASSEMBLEE GENERALE</b>	<b>307 299</b>

## H. AVANCES CONDITIONNÉES

En EUR	2014	2013
OSEO		1 800 000
Coface	341 153	351 772
<b>Avances conditionnées</b>	<b>341 153</b>	<b>2 151 772</b>

La Société a bénéficié de l'appui de BPI France Financement (ex OSEO) dans le cadre du programme de développement de l'éolienne GEV HP de 1 MW. L'avance octroyée a fait l'objet d'une renégociation le 30 juillet 2012 avec report des échéances à partir du 30 septembre 2014 selon l'échéancier renégocié: 250 000 EUR à moins 1 an ; 1 550 000 EUR entre 1 et 5 ans. En date du 24 novembre 2014, BPI France Financement a prononcé le constat d'échec commercial et a abandonné définitivement sa créance de 1 800 000 EUR qui a été comptabilisée en subvention d'exploitation au 31 décembre 2014.

## I. PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS

En EUR	2013	AN Réunion	Aug.	Diminution Provision utilisée	Diminution Provision sans objet	2014
<b>Amortissement dérogatoires</b>	<b>155 563</b>			<b>4 203</b>		<b>151 360</b>
Provisions réglementées	155 563	-	-	4 203	-	151 360

En EUR	2013	AN Réunion	Aug.	Diminution Provision utilisée	Diminution Provision sans objet	2014
Litiges	-		35 000			35 000
Garanties données aux clients	3 515 973		615 500	4 200	671 100	3 456 173
Perte à terminaison sur marchés	-					-
Pertes de change	858 531		2 881	858 531		2 882
Restructuration	-					-
Impôts	-					-
Autres	643 729	14 050	1 622 572	52 826	488 094	1 739 431
<b>Provisions</b>	<b>5 018 233</b>	<b>14 050</b>	<b>2 275 953</b>	<b>915 557</b>	<b>1 159 194</b>	<b>5 233 486</b>

En EUR	2013	AN Réunion	Aug.	Diminution Provision utilisée	Diminution Provision sans objet	2014
Immobilisations incorporelles	4 078 648		402			4 079 050
Immobilisations corporelles	1 564 591		404 517	229 801		1 739 308
Titres de participation	1 842 373		427 457	275 265		1 994 565
Autres immobilisations financières	133 351		19 113	20 988		131 476
Stocks et en cours	1 857 643		3 792 981		2 210 652	3 439 973
Comptes clients	401 017		30 474		322 298	109 194
<b>Dépréciations</b>	<b>9 877 624</b>	<b>-</b>	<b>4 674 944</b>	<b>526 054</b>	<b>2 532 949</b>	<b>11 493 565</b>

Les machines vendues par la Société font l'objet d'une garantie constructeur et peuvent faire l'objet d'une garantie de rendement. Le coût de ces garanties est couvert par une provision statistique dont les paramètres font l'objet d'une revue régulière et sont, le cas échéant, ajustés en cas de variation significative. En outre, la Société provisionne les coûts liés au remplacement de composants dont un défaut de série est apparu au cours de la période de garantie.

La Société ne verse pas de gratifications professionnelles (médailles du travail) à ses salariés.

## J. ETAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

En EUR	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	2 785 552	2 785 552	
Autres immobilisations financières	101 066		101 066
De l'actif immobilisé	2 886 619	2 785 552	101 066
Avances et acomptes versés	583 887	583 887	-
Clients douteux ou litigieux	109 194	-	109 194
Autres créances clients	7 648 188	5 715 756	1 932 431
Personnel et comptes rattachés	24 383	24 383	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	15 016	15 016	-
Impôts sur les bénéfices	642 126	335 105	307 021
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	259 055	259 055	-
Etat - Autres Taxes	614	614	-
Autres créances	-	-	-
Groupes et associés	-	-	-
Débiteurs divers	79 151	79 151	-
De l'actif circulant	9 361 612	7 012 966	2 348 646
Charges constatées d'avance	182 060	182 060	-
<b>Etat des créances</b>	<b>12 430 291</b>	<b>9 980 579</b>	<b>2 449 712</b>

En EUR	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	6 482 743	218 452	6 264 290	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-	-
Dettes auprès des établissements de crédit				
à 1 an maximum à l'origine	230 753	230 753		
à plus d'1 an à l'origine	213 750	213 750		
Emprunts et dettes financières divers	348	348		
Avances et acomptes reçus	41 925	41 925		
Fournisseurs et comptes rattachés	4 375 161	4 375 161		
Personnel et comptes rattachés	927 204	927 204		
Sécurité sociale et autres organismes	989 141	989 141		
Taxe sur la valeur ajoutée	26 556	26 556		
Autres impôts, taxes et assimilés	82 494	82 494		
Dettes sur immo, et comptes rattachés	-	-		
Groupe et associés	132 268	132 268		
Autre dettes	306 681	306 681		
Produits constatés d'avance	4 445 040	4 445 040		
<b>Etat des dettes</b>	<b>18 254 064</b>	<b>11 989 774</b>	<b>6 264 290</b>	<b>-</b>

- Le conseil d'administration de la Société a constaté le 25 mai 2011 l'émission de 7.200.000 obligations d'une valeur nominale et d'émission de 1 EUR convertibles en actions nouvelles avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de bénéficiaires dénommés par l'assemblée générale mixte du 25 mai 2011.



Les obligations (OCA) avaient les caractéristiques principales suivantes :

- date de remboursement : le 31 décembre 2015,
- Absence de cotation des OCA,
- intérêt annuel : 8% par an, payables annuellement à hauteur de la moitié, l'autre moitié étant capitalisée annuellement et payable à l'échéance ou lors du remboursement des OCA,
- Prime de non conversion : 4% par an, payable en totalité le jour du remboursement des OCA dont la conversion n'aura pas été demandée,
- Pas d'amortissement anticipé au gré de la Société,
- Prix de conversion : 5,60 EUR avec une parité de 1 action de la Société pour 5,6 OCA correspondant à une augmentation potentielle maximale de 1.285.714 actions de la Société représentant une augmentation du capital social d'un montant nominal de 1.671.428,20 EUR assortie d'une prime d'émission de 5.528.571,80 EUR, sous réserve d'ajustements éventuels,
- Principaux cas d'amortissement anticipé à l'initiative des porteurs d'OCA, soumis à des conditions de trésorerie de la Société :
  - à compter de la date du 3ème anniversaire de l'émission, à hauteur de 75% maximum des OCA,
  - en cas d'ouverture d'une offre publique à titre volontaire ou obligatoire portant sur les titres de la Société,
  - en cas de non-respect par la Société de certaines de ses obligations financières, en particulier au titre des OCA,
  - en cas de détention par un ou plusieurs tiers agissant seuls ou de concert de plus de la moitié du capital ou des droits de vote de la Société.
- Principaux cas de conversion des OCA :
  - à compter du troisième anniversaire de la date d'émission,
  - en cas d'ouverture d'une offre publique à titre volontaire ou obligatoire portant sur les titres de la Société,
  - en cas de non-respect par la Société de certaines de ses obligations financières, en particulier au titre des OCA.

L'Assemblée Générale Mixte du 29 novembre 2012 a autorisée la signature d'un avenant au Contrat d'émission des 7.200.000 obligations convertibles, afin de permettre leur remboursement anticipé.

Ces obligations convertibles ont fait l'objet d'un remboursement anticipé en date du 3 décembre 2012.

Les obligataires ont renoncé à la Prime de non conversion brute à hauteur de 1 425 399 EUR

- L'Assemblée Générale Mixte du 29 novembre 2012 a décidé l'émission de 14.289.258 obligations (dénommées OC1) d'une valeur nominale et d'émission de 0,40 EUR convertibles en actions nouvelles avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de bénéficiaires dénommés par l'assemblée générale

Les obligations (OC1) ont les caractéristiques principales suivantes :

- Date de remboursement : remboursement in fine le 31 décembre 2019,
- Absence de cotation des OC1,
- Intérêt annuel : 3% par an, payables annuellement
- Intérêts capitalisés : 5% par an, payables à l'échéance ou lors du remboursement des OC1,
- Prime de non conversion : 3% par an, payable en totalité le jour du remboursement des OC1 dont la conversion n'aura pas été demandée,
- Pas d'amortissement anticipé au gré de la Société,
- Prix de conversion : 0,40 EUR avec une parité de 1 action de la Société pour 1 OC1, le cas échéant ajustée, correspondant à une augmentation potentielle maximale de 14.289.258 actions de la Société représentant une augmentation du capital social d'un montant nominal de 5.715.703,20 EUR,
- Principaux cas de remboursement anticipé à l'initiative des porteurs d'OC1 : en cas de situation de trésorerie durablement excédentaire par rapport aux prévisions, appréciée sur la base de critères quantitatifs afférents aux comptes consolidés, étant précisé qu'aucun remboursement ne pourra être demandé avant le 31 décembre 2014,
- Principaux cas de conversion des OC1 :
  - en cas d'ouverture d'une offre publique à titre volontaire ou obligatoire portant sur les titres de la Société,
  - en cas de non-respect par la Société de certaines de ses obligations financières, y compris au titre des OC1.

Les OC1 ont été souscrites et libérées par compensation avec les créances certaines, liquides et exigibles résultant du remboursement anticipé des obligations convertibles (OCA) émises le 25 mai 2011 à hauteur de 5.295 kEUR et en numéraire à hauteur de 421 kEUR.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 décembre 2014 a autorisée la signature d'un avenant au Contrat d'émission des 14.289.258 obligations (dénommées OC1), afin de permettre la conversion anticipée de 6 755 000 obligations avant le 31 décembre 2014.

Les obligataires ont converti les 6 755 000 obligations à 0.40 EUR et souscrit à 6 755 000 actions de valeur nominale 0.02 EUR et une prime d'émission de 0.38 EUR.

La Prime de non conversion brute a donc été réduite et ramenée à hauteur de 1 067 859 EUR

L'amortissement de la prime de non conversion des OC1 de 1 067 859 EUR comptabilisée s'élève à 313 251 EUR au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014, 217 738 EUR au 31 décembre 2013 (sur la base de l'ancienne prime de non conversion de 1 541 467 EUR).

- L'Assemblée Générale Mixte du 29 novembre 2012 a décidé l'émission de 12.500.000 obligations (dénommées OC2) d'une valeur nominale et d'émission de 0,40 EUR convertibles en actions nouvelles avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de bénéficiaires dénommés par l'assemblée générale

Les obligations (OC2) ont les caractéristiques principales suivantes :

- Date d'échéance : le 31 décembre 2018,
- Remboursable selon l'échéancier suivant :

30 juin 2014	325.000 EUR
31 décembre 2014	325.000 EUR
30 juin 2015	325.000 EUR
31 décembre 2015	325.000 EUR
30 juin 2016	325.000 EUR
31 décembre 2016	325.000 EUR
30 juin 2017	762.500 EUR
31 décembre 2017	762.500 EUR
30 juin 2018	762.500 EUR
31 décembre 2018	762.500 EUR
- Total .....5.000.000 EUR**
- Absence de cotation des OC2,
- Intérêt annuel : 3% par an, payables annuellement
- Intérêts capitalisés : néant
- Prime de non conversion : 3% par an, payable en totalité le jour du remboursement des OC2 dont la conversion n'aura pas été demandée,
- Pas d'amortissement anticipé au gré de la Société,
- Prix de conversion : 0,40 EUR avec une parité de 1 action de la Société pour 1 OC2, le cas échéant ajustée, correspondant à une augmentation potentielle maximale de 12.500.000 actions de la Société représentant une augmentation du capital social d'un montant nominal de 5.000.000 EUR,
- Principaux cas de remboursement anticipé à l'initiative des porteurs d'OC2 :
  - a. en cas de cession des titres des sociétés VERGNET HYDRO et PHOTALIA par la Société, et de distribution suivant une clef de répartition du produit de cession net de ces titres, après déduction de toute charges et impôts afférents à cette cession
  - b. en cas de situation de trésorerie durablement excédentaire par rapport aux prévisions, appréciée sur la base de critères quantitatifs afférents aux comptes consolidés, étant précisé qu'à l'exception du point ci-dessus, aucun remboursement ne pourra être demandé avant le 31 décembre 2014,
- Principaux cas de conversion des OC2 :
  - en cas d'ouverture d'une offre publique à titre volontaire ou obligatoire portant sur les titres de la Société,
  - en cas de non-respect par la Société de certaines de ses obligations financières, y compris au titre des OC2.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 décembre 2014 a autorisée la signature d'un avenant au Contrat d'émission des 12.500.000 obligations (dénommées OC2), afin de modifier le montant de remboursement des échéances des OC2 pour tenir compte du remboursement anticipé partiel de 3 235 000 EUR et de préciser les modalités générales de conversion des OC2.

- Remboursable selon l'échéancier suivant :

31 décembre 2014	100.000 EUR
30 juin 2015	100.000 EUR
31 décembre 2015	100.000 EUR
30 juin 2016	100.000 EUR

31 décembre 2016	100.000 EUR
30 juin 2017	232.000 EUR
31 décembre 2017	232.000 EUR
30 juin 2018	236.000 EUR
31 décembre 2018	240.000 EUR
<b>Total.....</b>	<b>1.440.000 EUR</b>

La Prime de non conversion brute a donc été réduite et ramenée à hauteur de 431 835 EUR

L'amortissement de la prime de non conversion des OC2 de 431 835 EUR comptabilisée s'élève à 154 188 EUR au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014, 119 770 EUR au 31 décembre 2013 (sur la base de l'ancienne prime de non conversion de 728 137 EUR).

#### K. PRODUITS À RECEVOIR

En EUR	2014	2013
Clients factures à établir	1 294 396	4 292 122
Fournisseurs avoirs à recevoir	24 171	18 783
Etat produits à recevoir	-	6 202
Autres	16 959	-
<b>Produits à recevoir</b>	<b>1 335 526</b>	<b>4 317 106</b>

#### L. CHARGES À PAYER

En EUR	2014	2013
Factures non parvenues	2 905 549	1 310 696
Dettes fiscales et sociales	1 415 594,31	1 158 195
Intérêts courus	22 920	352 963
Autres charges	306 681,45	97 118
<b>Charges à payer</b>	<b>4 650 745</b>	<b>2 918 971</b>

#### M. CHARGES ET PRODUITS IMPUTABLES À UN AUTRE EXERCICE

##### 1. CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

En EUR	2014	2013
Assurance	1 590	-
Locations	69 966	70 701
Maintenance matériel bureau et informatique	45 394	12 676
Autres	65 110	42 430
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>182 060</b>	<b>125 807</b>

## 2. PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

En EUR	2014	2013
Sur prestations non réalisées	4 276 632	10 581 460
Autres	168 408	326 719
Produits constatés d'avance	4 445 040	10 908 179

Les Produits constatés d'avance concerne essentiellement les projets éoliens liés à la quote-part de facturation d'avance par rapport à la prise en compte du revenu à l'avancement.

## V. NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

### A. VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

En EUR	2014	2013
France	1 452 139	2 539 665
Export	28 232 633	38 619 749
Chiffre d'affaires net	29 684 772	41 159 414

### B. TRANSFERTS DE CHARGES

En EUR	2014	2013
Remboursement assurances et autres	30 265	10 666
Autres transferts de charges	30 253	49 086
Transferts de charges	60 518	59 752

### C. SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

En EUR	2014	2013
Autres subventions	1 801 860	-
Subventions d'exploitation	1 801 860	0

En date du 24 novembre 2014, BPI France Financement (ex OSEO) a prononcé le constat d'échec commercial de la GEV HP et a abandonné définitivement sa créance liée à l'avance conditionnée pour 1 800 000 EUR.

## D. RÉSULTAT FINANCIER

En EUR	2014	2013
Produits financiers de participations	1 046 650	979 959
Autres intérêts et produits assimilés	117 155	79 413
Reprises sur provisions et transferts de charges	1 252 245	5 144 276
Différences positives de change	180 712	365 688
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Produits financiers</b>	<b>2 596 762</b>	<b>6 569 336</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions	897 777	1 880 468
Intérêts et charges assimilées	806 423	1 901 691
Différences négatives de change	1 011 849	59 259
<b>Charges financières</b>	<b>2 716 049</b>	<b>3 841 418</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>(119 286)</b>	<b>2 727 918</b>

## E. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

En EUR	2014	2013
Produits exceptionnels s/opérations de gestion	192 146	46 632
Produits cessions des éléments actifs Immob. Corp.& Fin.	13 608 904	170 105
Reprise s/prov & transfert de charges	234 003	454 889
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>14 035 054</b>	<b>671 626</b>
Autres	77 951	114 131
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	77 951	114 131
Valeur Nette Comptable immobilisations corporelles cédées	2 067 872	3 465 248
Autres	-	-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	2 067 872	3 465 248
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	2 611 129	20 114
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>4 756 952</b>	<b>3 599 493</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>9 278 102</b>	<b>(2 927 867)</b>

Le résultat exceptionnel est composé essentiellement par :

- La valeur nette comptable des immobilisations correspondant à la sortie des titres de VERGNET HYDRO liée à la cession du 07/08/2014 pour 6 200 000 EUR.
- L'abandon de créance avec clause de retour à meilleur fortune accepté par un fournisseur de 5 555 555.55 EUR.
- La société suite au constat d'échec commercial de la GEV HP a décidé de déprécier les immobilisations et les stocks liés à cette activité pour 2 600 000 EUR.

## 1. CRÉDIT D'IMPÔT

La Société a bénéficié d'un crédit d'impôt recherche de 64 956 EUR au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014, 132 227 EUR au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Le CICE, comptabilisé en charges de personnel, représente 132 181 EUR au titre de l'exercice 2014, 80 417 EUR au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Financement du CICE groupe de 2013 pour 124 286€

Préfinancement du CICE groupe de 2014 pour 102 000€

Le CICE a permis de réaliser au cours de l'année par la société:

- des investissements
- de financer le BFR de la société

## 2. VENTILATION DE L'IMPÔT

En EUR	2014			2013		
	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat Net	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat Net
Résultat courant	713 218	-	713 218	(969 795)	-	(969 795)
Résultat exceptionnel	9 278 102	-	9 278 102	(2 927 867)	-	(2 927 867)
Impôts sur les sociétés	-	319 858	(319 858)	-	-	-
Crédits d'impôt	-	(61 716)	61 716	-	(133 827)	133 827
Intégration fiscale	-	-	-	-	(193 814)	193 814
Carry Back	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>9 991 319</b>	<b>258 142</b>	<b>9 733 177</b>	<b>(3 897 662)</b>	<b>(327 641)</b>	<b>(3 570 021)</b>

Les chiffres négatifs de la colonne Impôt correspondent à des produits d'impôt.

La Société est la société mère d'un groupe d'intégration fiscale constitué avec ses filiales VERGNET CARAÏBES, PHOTALIA et HARMATTAN. Les modalités de la répartition de l'impôt entre les sociétés du groupe sont basées sur le principe de la neutralité fiscale. La société VERGNET HYDRO, est sortie de l'intégration fiscale à la vente du 07/08/2014 avec effet rétroactif au 01/01/2014. La société VERGNET OCEAN INDIEN, est sortie de l'intégration fiscale suite à la TUP du 30/11/2014.

La Société a bénéficié d'un produit d'intégration fiscale de 0 EUR au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013, 193 814 EUR au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Au 31 décembre 2014, le montant des déficits reportables du groupe d'intégration fiscale s'élève à 44 972 715 EUR, 47 022 637 EUR au 31 décembre 2013.

## VI. ENGAGEMENTS HORS BILAN

### A. PENSIONS ET RETRAITES

Les engagements de retraite ne sont pas provisionnés.

La valeur actuelle des droits acquis est de 41 043 EUR au 31 décembre 2014, 14 140 EUR au 31 décembre 2013.

Les hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements retraite sont les suivantes :

- âge de départ à la retraite : 65 ans
- taux de turn-over : taux moyen réellement constaté par catégorie socioprofessionnelle sur les cinq dernières années,
- taux d'augmentation des salaires : 2%
- table de mortalité : INSEE 2014
- taux d'actualisation : 1.49 % (2.69 % en 2013)
- application de convention collective de la Société

### B. CRÉDIT BAIL

Néant.

### C. LOCATIONS FINANCIÈRES

En EUR	Total	Paiements dus par période		
		A moins d'un an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Locations financières	120 267	92 071	28 196	
Obligations contractuelles	120 267	92 071	28 196	-

### D. DETTES GARANTIES PAR DES SURETÉS RÉELLES

La Société disposait d'une ligne de crédit confirmée de 5,0 MEUR jusqu'au 30 juin 2014. Cette ligne s'amortissait ensuite selon une réduction progressive contractuelle jusqu'au 31 décembre 2018 date de son échéance finale.

Elle était garantie par le nantissement des titres des sociétés Vergnet Hydro et Photalia dont la valeur nette comptable des titres est de 2 801 000 EUR au 31 décembre 2013.

Cette ligne s'est automatiquement éteinte avec la vente de la société VERGNET HYDRO SAS en date du 07/08/2014



## E. AUTRES ENGAGEMENTS

Les engagements donnés et reçus font l'objet du tableau ci-après :

En EUR	2014		2013	
	Filiales et participations	Tiers	Filiales et participations	Tiers
Avals, cautions, garanties	10 345	13 751 115	18 975	22 028 585
Autres	232 000	5 755 556	703 406	4 103 962
<b>Engagements donnés</b>	<b>242 345</b>	<b>19 506 671</b>	<b>722 381</b>	<b>26 132 546</b>
Avals, cautions, garanties		7 050 131		11 689 339
Autres	268 912		275 813	
<b>Engagements reçus</b>	<b>268 912</b>	<b>7 050 131</b>	<b>275 813</b>	<b>11 689 339</b>

Les Avals, cautions, garanties donnés incluent essentiellement les garanties à première demande émises pour le compte de la Société par ses banques pour garantir la bonne exécution de ses prestations ou la restitution des acomptes reçus. Ils incluent principalement les garanties émises dans le cadre du projet Ashegoda en Ethiopie.

Les autres engagements donnés comprennent principalement un nantissement de trésorerie de 232 000 EUR pour un marché Export d'une de nos filiales au 31 décembre 2014, contre respectivement 703 406 EUR au 31 décembre 2013, en garantie de garanties à premières demandes émises par les banques du Groupe.

La société a bénéficié en date du 31 décembre 2014, d'un abandon de créance de la part d'un de ses fournisseurs d'un montant 5 555 555.55 EUR avec clause de retour à meilleure fortune.

Le début du remboursement de ce montant différé interviendra lorsque l'arrêté des comptes annuels certifiés par les commissaires aux comptes, établira la survenance des deux évènements cumulatifs suivants :

- Remboursement de l'échéance dite « in fine » du contrat OC1 et des échéances biannuelles du contrat OC2,
- Constatation d'une situation nette au bilan égale ou supérieure à 4M EUR intégrant les réserves légales et obligatoires.

Le montant du remboursement sera égal à un tiers du résultat net, chaque année jusqu'à complet remboursement du montant différé.

Les Avals, cautions et garanties reçus correspondent essentiellement à des garanties à première demande obtenues des fournisseurs de la Société, ainsi qu'à des contre-garanties émises par le sous-traitant intervenus pour les phases II&III du projet Ashegoda en Ethiopie.

La Société a consenti au cours de l'exercice 2004, et amendé au cours de l'exercice 2009, à sa filiale VERGNET CARAIBESS un abandon de créance assorti d'une clause de retour à meilleure fortune d'un montant de 142 000 EUR, ce qui constitue un engagement reçu. La Société a comptabilisé un remboursement partiel de 7 976.50 EUR au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010, et de 6 901 EUR au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, l'engagement reçu est donc de

127 122.50 EUR au cours des exercices clos le 31 décembre 2014 contre 134 023.50 le 31 décembre 2013.

La Société a consenti au cours de l'exercice 2011, à sa filiale Photalia un abandon de créance assorti d'une clause de retour à meilleure fortune d'un montant de 205 000 EUR, ce qui constitue un engagement reçu. La Société a comptabilisé un remboursement partiel de 63 210.50 EUR au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, l'engagement reçu est donc de 141 789.50 EUR au cours des exercices clos le 31 décembre 2014 et le 31 décembre 2013.

Le nombre d'heures acquises au titre du DIF s'élève à 10 369 au 31 décembre 2014, 10 313 au 31 décembre 2013.

## VII. AUTRES INFORMATIONS

### A. ELÉMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN

En EUR	Montants concernant les entreprises		Montants des dettes ou des créances représentées par des effets de commerce
	liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation > à 10%	
<b>Eléments du bilan</b>			
Participations	3 030 217		
Créances rattachées à des participations	2 785 552		
Créances clients et comptes rattachés	104 391		
Autres créances	-		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	89 195		
Emprunts et dettes financières diverses	-		
Autres dettes	132 268		
<b>Eléments du compte de résultat</b>			
Charges financières	-		
Produits financiers	702 538		

Aucune transaction significative n'a été conclue avec des parties liées en dehors des conditions normales de marché au cours de l'exercice 2014.

### B. DIRIGEANTS

Aucune avance et aucun crédit n'ont été consentis aux dirigeants sociaux au cours des exercices clos les 31 décembre 2014 et 31 décembre 2013.

Les rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction ne sont pas fournies car cette information conduirait à donner une information individuelle.

### C. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

En EUR	Nombre	Valeur nominale
Actions composant le capital social au début de l'exercice	14 073 543	0,40
Modification de la valeur nominale de l'action	14 073 543	0,02
Actions émises pendant l'exercice	6 755 000	0,02
Actions remboursées pendant l'exercice		0,02
Actions composant le capital social en fin d'exercice	20 828 543	0,02

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 décembre a réduit le capital social de la société Vergnet SA (réduction motivée par des pertes) d'un montant de 5 347 946,34 € par réduction de la valeur nominal des actions à 0,02€ contre 0,40 € précédemment.

Cette assemblée a également autorisé le Directoire à signer un avenant au Contrat d'émission des 14.289.258 obligations convertibles émises en 2012 au profit de Bpifrance Participations et de Nass&Wind (ci-après les « OC1 ») afin de préciser les modalités générales de conversion des OC1 et en particulier la conversion de 6.755.000 OC1 avant le 31 décembre 2014.

Le directoire du 23 décembre 2014 a constaté, la réalisation de l'augmentation de capital d'un montant de 2.702.000 € par voie de conversion de 6.755.000 OC1.

Le nouveau capital social après sa réduction pour cause de pertes ci-dessus exposée et son augmentation du fait de la conversion des OC1 s'établit à 416 570,86 €.

Le capital social est intégralement composé d'actions ordinaires. Un droit de vote double était attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il était justifié d'une inscription nominative depuis deux (2) ans au moins au nom du même actionnaire. Ce droit de vote double a été supprimé par l'Assemblée Générale Mixte du 29 novembre 2012.

L'Assemblée Générale Mixte du 29 novembre 2012 a décidé de réduire le capital social à concurrence d'un montant de 8.379.411 € par voie de diminution de la valeur nominale des actions ordinaires dont la valeur est réduite de 1,30 € à 0,40 €.

L'Assemblée Générale Mixte du 29 novembre 2012 a décidé d'augmenter le capital social en numéraire d'un montant de 1.905.234,40 € par l'émission au pair de 4.763.086 actions d'une valeur nominale de 0.40 € chacune, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des personnes dénommées décidées par l'Assemblée Générale. Ces actions nouvelles ont été souscrites et libérées par compensation à due concurrence avec les créances certaines, liquides et exigibles résultant du remboursement anticipé des obligations convertibles émises le 25 mai 2011.

Le conseil d'administration de la Société a constaté le 26 janvier 2012 l'augmentation du capital social d'un montant nominal de 45.500 € assortie d'une prime d'émission de 31.500 €, soit l'émission de 35.000 actions ordinaires nouvelles d'un montant nominal de 1,30 € assorties d'une prime d'émission unitaire de 0,90 €.

L'assemblée générale extraordinaire du 14 juin 2006, en application de l'article L. 225-177 & suivants a autorisé le conseil d'administration de la Société à émettre 150 000 <sup>1</sup> options sous certaines conditions. Le conseil d'administration du 21 juillet 2006 a fait usage de cette autorisation et a attribué 150 000 options permettant chacune de souscrire, sous certaines conditions, à 1 action de la Société au prix d'exercice de 2,20 EUR jusqu'au 13 juin 2014. Il reste 0 bons au 31 décembre 2013, 80 000 bons au 31 décembre 2013. Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014, 0 bon ont-été exercés, 0 au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, 80 000 options sont devenues caduques, 0 au 31 décembre 2013.

L'assemblée générale mixte du 4 mai 2007, en application de l'article L. 225-177 & suivants d'une part et des articles L.225-197-1 et L.225-197-2 du Code de commerce d'autre part, a autorisé le conseil d'administration de la Société à consentir des options sous certaines conditions. Le conseil d'administration du 7 septembre 2007 a fait usage de cette autorisation et a attribué 60 400 options permettant chacune de souscrire, sous certaines conditions, à une action de la Société au prix d'exercice de 17,00 EUR. Ces options pourront être exercées du 7 septembre 2011 au 7 septembre 2013. Il reste 0 options au 31 décembre 2014, 0 options au 31 décembre 2013. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, 0 options sont devenues caduques, 44 400 au 31 décembre 2013.

#### D. EFFECTIFS

En nombre de personnes	2014	2013
Ouvriers	17,2	13,1
Administratifs et techniciens	31,3	29,0
Agents de maîtrise	14,5	13,4
Cadres	54,8	51,5
Apprenti	1,3	1,0
Effectif moyen	119,1	108,0

L'effectif moyen du personnel est calculé en « équivalent temps plein ».

En outre, pour les besoins de ses chantiers à l'export, notamment en Ethiopie, la Société emploie localement 30 personnes au 31 décembre 2014, 83 au 31 décembre 2013.

#### E. SITUATION FISCALE LATENTE

La situation fiscale latente, compte tenu de l'effet de l'intégration fiscale (Cf. § V.E.2 ci-dessus) se présente comme suit :

<sup>1</sup> Compte tenu de la division par 10 du nominal des actions décidée par l'assemblée générale mixte du 4 mai 2007

En EUR	2014	2013
Provisions non déductibles	1 997 446	3 071 762
Charges à payer non déductibles	30 010	34 265
Reports déficitaires	45 062 959	47 022 638
Allègement de la dette future d'impôt (en base)	47 090 415	50 128 665
Provisions réglementées	151 360	155 563
Accroissement de la dette future d'impôt (en base)	151 360	155 563

## F. COMPTES CONSOLIDÉS

La Société établit des comptes consolidés.

## G. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

L'information relative aux honoraires des commissaires aux comptes est fournie dans l'annexe aux comptes consolidés.